

# Quels critères éthiques pour une intervention armée ?

Rédigé le 28 novembre 2014



**Le recours à la force militaire est toujours le résultat d'un échec ; il est l'ultime recours. N'en reste pas moins que ce recours à la force est parfois nécessaire. Savoir dans quelles conditions et à quelles conditions n'est pas facile. C'est la question que nous nous sommes posés dans l'étude que nous vous proposons ici. Est-il possible d'établir une grille de lecture, ap**

Etablir une telle liste est d'autant plus pertinent qu'en Belgique, la coutume de consulter le Parlement avant chaque intervention militaire semble progressivement s'imposer dans la pratique. Cette évolution est extrêmement positive, BePax a longuement défendu dans une étude publiée en 2013 la nécessité d'inscrire dans la Constitution un article imposant un vote du Parlement avant toute intervention<sup>[1]</sup>.

Il s'avère cependant que politique et société civile sont désarmées face à un débat parlementaire. Dans un débat aussi lourd de conséquence que celui-ci, il nous semble nécessaire de sortir d'une binarité entre, d'un part, ceux qui pensent que bombarder est la panacée pour résoudre toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, et d'autres part, ceux qui professent que face aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité, nettoyages ethniques et génocide, l'inaction reste préférable à une intervention. C'est la raison d'être de cette étude.

---

Attention : désormais les 5€ ne sont plus d'application. Vous pouvez commander cette étude gratuite (3,20€ de frais de port) chez BePax. [Commander cette étude](#)

---

[1] Renders C, [Quand la Belgique part en guerre, elle préfère oublier qu'elle est une démocratie](#), BePax, Bruxelles, 2013

---



Avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul  
Chaussée Saint-Pierre, 208  
B-1040 Bruxelles  
Tél : 02/896 95 00  
info@bepax.org  
www.bepax.org  
IBAN : BE28 7995 5017 6120